GROUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ

Note de présentation

PANACEA ASSURANCES

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance - Entreprise d'assurance régie par le Code des assurances.

Immatriculée au RCS Paris n° 507 648 087.

1 Boulevard Pasteur - CS 32563 - 75724 PARIS Cedex 15.

L'autorité chargée du contrôle de PANACEA ASSURANCES est l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR),4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - www.acpr.banque-france.fr.

RÉCLAMATION ET MÉDIATION

Pour toutes réclamations, il est possible de s'adresser au service réclamation de PANACEA ASSURANCES à l'adresse suivante :

- par courrier à PANACEA ASSURANCES - Service réclamation- 1 Boulevard Pasteur - CS 32563 - 75724 PARIS Cedex 15,
- par mail à reclamation@gpm.fr.

L'assuré peut saisir la Médiation de l'Assurance 60 jours après l'envoi d'une première réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel la réclamation a été formulée et que l'assuré ait eu ou non une réponse. L'adhérent peut à ce titre :

- envoyer un dossier écrit à « La Médiation de l'Assurance » TSA 50 110 - 75 441 Paris Cedex 09,
- ou saisir en ligne le Médiateur en complétant un formulaire de saisine sur le site de la Médiation de l'Assurance : http://www.mediation-assurance.org.

INFORMATIONS SUR LE MODE DE RÉMUNÉRATION

PANACEA ASSURANCES travaille sur la base de commissions ce qui signifie que la rémunération de son personnelest incluse dans la prime d'assurance versée par l'adhérent.